

Isabelle BALKANY
Vice-Président délégué
aux Affaires scolaires, à l'Enseignement
et aux Constructions scolaires

Nanterre, le 12 juin 2007

Chère Madame, Cher Monsieur,

A la suite de la réunion que nous avons eue lundi 11 juin, et comme promis, je vous adresse par mail un compte-rendu de cette rencontre et des décisions qui y ont été prises en commun, sachant que je vous l'envoie également par courrier postal.

Je vous confirme que, dès la rentrée scolaire 2008 et pour deux ans jusqu'à la rentrée 2010, les élèves du collège Jean-Perrin seront accueillis au collège André-Doucet pendant la reconstruction de leur établissement.

J'ai eu l'occasion de vous rappeler les raisons de cette décision.

La reconstruction du collège Jean-Perrin aurait dû être achevée en septembre 2007 conformément au planning du Conseil général. Elle a été trop longtemps retardée en raison de l'incapacité de la Municipalité, sollicitée dès 2002 par le Département, à proposer une solution d'accueil temporaire impérativement dictée par le fait que l'emprise foncière et l'ampleur du chantier interdisaient toute reconstruction en site occupé.

En effet, dès le début 2003, la Municipalité informait le Conseil général qu'elle ne disposait d'aucun terrain disponible pour une installation temporaire, mais faisait en sorte de libérer les locaux du lycée Langevin pour y accueillir les élèves de Jean-Perrin pendant le chantier. Cette hypothèse, qui impliquait la Municipalité et la Région Ile-de-France, n'a jamais abouti.

Compte tenu de l'état actuel des locaux de Jean-Perrin, il était donc du devoir et de la responsabilité du Conseil général, de faire cesser une situation incompatible avec la sécurité et le bon fonctionnement de l'établissement.

C'est ainsi que fin 2006, j'ai suscité différentes réunions publiques de concertation pour soumettre à tous les intervenants, enseignants et parents, les différentes hypothèses techniquement envisageables.

La demande forte de la communauté éducative de Jean-Perrin du maintien de l'entité du collège durant les travaux, m'a donc, malgré certains inconvénients que je ne méconnais pas, à opter pour la solution d'un accueil à André-Doucet.

Je tiens à souligner qu'en termes de sécurité et d'accueil des enfants et de leurs enseignants dans des locaux conformes (d'ailleurs en cours de rénovation lourde), c'est incontestablement une solution infiniment plus "confortable" que toute éventuelle installation dans des bâtiments préfabriqués.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement ont été décidées, tant par l'Inspection d'Académie que par le Conseil général.

Pour ce qui est de la compétence du Conseil général, et en toute logique avec la décision de l'Inspecteur d'Académie de laisser sur place, à André-Doucet, les deux équipes enseignantes et d'encadrement, le Conseil général maintiendra à André-Doucet durant cette période la quasi totalité des personnels TOS, notamment ceux chargés de l'entretien et du service de restauration.

Par ailleurs, compte tenu de la situation particulière des deux établissements durant ces deux années, le Conseil général prendra en charge deux mesures à caractère exceptionnel et provisoire.

La première concerne le transport, matin et soir, d'enfants du collège Jean-Perrin qui, à André-Doucet se trouveront dans un secteur géographique éloigné de leur domicile, sans transport en commun et de plus traversé, en cas de cheminement piéton, par des voies dangereuses.

Dès la fin des vacances de février 2008, je transmettrai donc au Principal et aux délégués de parents de Jean-Perrin, ainsi qu'aux délégués de parents des écoles primaires concernées, un questionnaire pour que le Conseil général puisse adapter la mise en place de la navette au nombre de demandes réelles.

Par ailleurs, et bien que les collèges André-Doucet et Jean-Perrin bénéficient chacun d'un Médiateur éducatif, un poste supplémentaire est d'ores et déjà prévu pour la rentrée 2008 lors de l'installation à André-Doucet.

Enfin, il est probable, compte tenu de l'éloignement de leur domicile, qu'un plus grand nombre de familles souhaitent que leurs enfants déjeunent au restaurant scolaire. Toutes ces demandes doivent être satisfaites.

S'il n'est pas envisageable, pour des raisons d'équité envers les familles du collège André-Doucet, de prévoir un tarif spécifique, le Conseil général souhaite que toutes ces familles bénéficient de l'aide départementale à la demi-pension (à laquelle s'ajoutera l'aide de l'Etat). La subvention du Conseil général à l'établissement sera abondée en ce sens autant que de besoin.

Je tiens à remercier sincèrement chacune et chacun d'entre vous de l'esprit positif dans lequel s'est déroulée cette réunion.

Le seul et unique objectif du Conseil général est qu'enfants et enseignants, après une période de travaux limitée à deux années, soient, à la rentrée 2010, accueillis dans un collège neuf, équipé de tous les aménagements dont disposent les établissements des Hauts-de-Seine.

J'ai été heureuse de constater qu'à la fin de notre réunion, la totalité d'entre vous a apprécié et salué la qualité architecturale du projet que nous a présenté son architecte, M. Brenac.

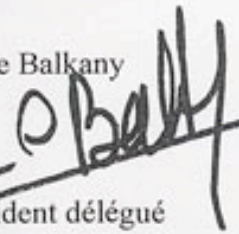
C'est donc bien volontiers que j'accède à votre demande d'organiser, comme je le fais toujours, une réunion publique de présentation du projet dans le courant du premier trimestre de la prochaine année scolaire (entre septembre et décembre), réunion que nous organiserons dans le restaurant scolaire de Jean-Perrin.

Il est de l'honneur du Conseil général de proposer aux familles des Hauts-de-Seine des constructions d'une exceptionnelle qualité. Mais, construire un nouveau collège est une expérience passionnante car, grâce à la collaboration de tous, services de l'Etat et départementaux, enseignants et parents, elle va bien au-delà des bâtiments, notre mission commune étant de donner à chacun des enfants qui seront accueillis, de vraies chances de réussite.

Vous savez que vous pouvez compter sur moi pour être attentive et réactive à tout problème pratique qui pourrait se poser et, en vous remerciant encore de votre participation et de votre collaboration, je reste à votre disposition.

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Isabelle Balkany



Vice-président délégué
aux affaires scolaires, à l'Enseignement
et aux constructions scolaires

Destinataires

Madame Annie Archer
Madame Claire Moënné-Lozoz
Monsieur Clément Savalle
Monsieur Didier Annezo
Madame Laurence Roquencourt
Madame Sabine Chapin
Madame Nadia Djellab
Madame Elisabeth Wilkowski
Madame Marie-Noëlle Campion
Madame Yamina Hamdani
Madame Isabelle Silfest
Monsieur Fernando Antunes